



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public

Fédération Syndicale Unitaire

Nréf. SGal/CH

Objet : rapport de synthèse sur les programmes de l'école primaire et EPS

Paris, le 17 décembre 2013

Monsieur DELAHAYE Jean-Paul
Directeur Général
DGESCO
Ministère de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75357, PARIS SP 07

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons pris connaissance du rapport de synthèse nationale coordonné par Mme Colas-Degenne suite à la consultation sur les programmes de l'école primaire. Nous sommes très surpris du résultat lorsque nous le comparons aux contributions que nous avons nous-mêmes recueillies ou aux éléments qui se dégagent notamment de la consultation effectuée par le SNUipp-FSU.

Nous aimerions connaître la méthode utilisée pour effectuer cette « synthèse ». S'agit-il d'éléments statistiques ? Est-ce une mise en avant de ce qui fait consensus ? Ou encore de morceaux choisis ?

La « synthèse » du cycle 3, pour l'EPS en particulier, nous préoccupe : en passant d'une citation (par définition unique) « EPS : 3h c'est trop » à une expression massive pour contester les conditions matérielles qui ne permettent pas de mener à bien les programmes ; en passant de « certains font le vœu d'une disparition de l'EPS » à la reprise d'une seule contribution (« EPS : moins car ils en font en périscolaire ») la synthèse crée un énorme flou sur ce qui relève d'un avis unique et ce qui ressort d'un point de vue global. Au regard de ce que nous connaissons de la situation, cette « synthèse » ne paraît pas acceptable.

Nous savons par exemple que des collègues, des équipes ou des synthèses académiques, ont demandé exactement l'inverse avec la création d'un 8e pilier dans le socle commun. Pourquoi ne sont-ils pas « cités » ? La mise en cohérence et la liaison CM2-6e est également revendiquée (bilan du SNUipp-FSU). Faut-il rappeler que les élèves de 6e ont 4h d'EPS par semaine pour 24h de cours, c'est-à-dire 1h de plus que l'horaire primaire ? D'autres écrivent qu'une des qualités des programmes est la place importante de l'EPS et que « ses horaires et son volume doivent être conservés » et que « toutes les disciplines doivent rester l'apanage de l'Éducation Nationale » ou encore « il ne doit pas y avoir de confusions avec les TAP et les PEDT ».

Il est regrettable que la « synthèse » n'ait pas jugé bon de mentionner ces contributions, ou a minima d'en évoquer l'esprit.

Pour le SNEP-FSU, les difficultés qui affectent l'école et l'EPS en particulier ne doivent en aucun cas servir de prétexte pour abandonner les ambitions d'une éducation physique et sportive, obligatoire pour tous les enfants, centrée sur des apprentissages fondamentaux - aussi fondamentaux que les autres - pour leur développement global et leur santé, quels que soient leur milieu social, leur lieu d'habitation ou leur sexe. Bien au contraire, c'est à ces difficultés qu'il convient de s'attaquer, comme le préconisent de nombreux rapports : rapport Loarer (2012) qui propose la reconquête des 3h d'enseignement d'EPS ; rapport Lecou (2012) qui préconise de dynamiser l'USEP et le dispositif des conseillers pédagogiques EPS ; rapport Toussaint (2008) qui recommande « de sensibiliser les personnels aux bénéfices santé de l'APS afin que chaque enfant réalise effectivement les temps prévus dans les programmes scolaires » ; recommandations du Haut conseil de l'Éducation pour un pilier 8 « maîtrise du corps ».

De nouveaux programmes peuvent y contribuer, ainsi qu'une meilleure formation initiale et continue des enseignant-e-s, sans oublier une aide de l'Etat vers les collectivités pour que les conditions matérielles de l'enseignement de l'EPS soient nettement améliorées.

On ne peut que regretter les choix effectués pour cette synthèse, qui ne mérite pas, à nos yeux, le nom de synthèse nationale. Le SNEP-FSU demande un correctif qui relèverait d'une méthode plus rigoureuse et préciserait d'une part les éléments qui font consensus et d'autre part ceux qui font l'objet d'appréciations contradictoires.

Nous restons disponibles pour échanger avec les responsables de la synthèse si vous le souhaitez.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'expression de notre considération distinguée.



Serge CHABROL
Secrétaire Général



Claire PONTAIS
Secrétaire Nationale

Copie à Mme COLAS-DEGENNE